

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL

Séance no 1 mardi 16 janvier 2007 de 16h00 à 17h15 à la salle Herbette
Procès-verbal Jean-Paul Dépraz

Présents :

M. Baranzini Roberto
M. Bertelli Sandro
M. Blanco Juan Manuel
Mme Chèvre Nathalie
M. Dufresne François
M. Goloubinoff Pierre
M. Majcherczyk Paul
M. Michaux Patrick
Mme Mukundi Kayowa
Mme Piot-Ziegler Chantal
Mme Ponti Patrizia

Invité :

M. Dépraz Jean-Paul, Vice-recteur délégué par la Direction

Excusé :

M. Adam Jean-Michel

Ordre du jour :

1. Election de la Commission : rapport du dépouillement
 2. Election du bureau de la Commission
 3. Elaboration du règlement de la CoPers
 4. Fixation des prochaines séances
 5. Divers
-

La séance constitutive est présidée par M. Jean-Paul Dépraz.

1. Election de la Commission : rapport du dépouillement

M. Dépraz distribue aux membres copie du procès-verbal de la séance de dépouillement dont les résultats ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs de l'UNIL. Le scrutin a été placé sous la surveillance de MM. Lionel Guy, pour l'ACIDUL, et Axel Broquet, pour l'ASPUL.

2. Election du bureau de la Commission

M. Dépraz procède à l'élection des membres du bureau de la CoPers, au cours de trois scrutins au bulletin secret. Le bureau est constitué comme suit :

Président	M. Roberto Baranzini
Vice-présidente	Mme Patrizia Ponti
Secrétaire	Mme Chantal Piot-Ziegler.

M. Roberto Baranzini reprend alors la présidence de la séance.

3. Elaboration du règlement de la CoPers

Un groupe de travail ad hoc est constitué :

Coordinateur	M. Patrick Michaux M. Pierre Goloubinoff M. Paul Majcherczyk Mme Patrizia Ponti
--------------	--

M. Dépraz fournira au groupe de travail les exemples de règlement de commission du personnel qu'il pourra trouver (CHUV ? EPFL ? Autres services de l'Etat ?).

4. Prochaines séances

Les prochaines séances sont agendées au :

- mercredi 14 février 2007, à 16h00, à la salle Herbette
- mardi 17 avril 2007, de 12h00 à 14h00, à la salle Herbette.

5. Divers

5.1 Participation du Vice-recteur RH et de la Responsable du Service RH

La CoPers souhaite que Mme Brigitte Serres et M. Jean-Paul Dépraz participent au moins aux deux prochaines séances. Lors de la séance du 14 février 2007, il est prévu que Mme Serres présente le service RH de l'UNIL et quelques-unes des problématiques auxquelles il doit faire face.

M. Dépraz indique à la CoPers qu'il est à sa disposition, ainsi que Mme Serres, pour participer à des séances ou fournir des renseignements. La directive de la Direction sur la CoPers impose seulement deux contacts au minimum par an entre la Direction (ou son représentant) et la CoPers.

5.2 Site internet et communication

Mme Ponti explorera avec ses collègues du Centre informatique les possibilités de site internet de la CoPers, ainsi que de site intranet réservé aux membres.

5.3 LPers – Loi sur le personnel de l'Etat

Le site du Service du personnel de l'Etat offre un outil performant pour explorer les dispositions légales et réglementaires de la LPers :

http://www.spev.vd.ch/prod/wss/spev_wssw_p.nsf/key/frameset

<p>La prochaine séance de la CoPers aura lieu le mercredi 14 février 2007, à 16h00, à la salle Herbette, Unicentre</p>

Lausanne, le 17 janvier 2007